

AGIR

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES QPV

QUELS LEVIERS POUR LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?



Remerciements

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et le Réseau de collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) tiennent à remercier les élus et agents de collectivités territoriales, en charge de la politique de la ville et de l'ESS, ayant contribué par leurs témoignages à nourrir cette publication.

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT (contact : info@anct.gouv.fr)

Directeur de publication : Stanislas Bourron ; Suivi éditorial : Sylvie Bouvier (ANCT) ; Responsable de rédaction: Anne-Laure Federici, Déléguée générale du RTES ; Rédaction : Agathe Mouchel (RTES) et Chloé Sécher (RTES) ; Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin (ANCT)

Contacts : Programme Emploi Formation Développement Economique de la DGD Ville de l'ANCT (emploi-developpement@anct.gouv.fr) / Anne-Laure Federici (alfederici@rtes.f)

Dépôt légal : février 2025 ISBN : 978-2-492484-73-5



SOMMAIRE

1/ IDENTIFIER ET VALORISER LES ACTEURS DE L'ESS DU TERRITOIRE – P.6

2/ SOUTENIR LES INITIATIVES – P.8

- o **Focus :** l'ESS pour favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle

3/ FAVORISER L'ACCÈS AUX STRUCTURES DE L'ESS POUR LES HABITANTS DES QPV – P.14

4/ METTRE EN ŒUVRE DES MODALITÉS DE FINANCEMENTS ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ESS POUR FAVORISER SON ÉMERGENCE ET SA PÉRENNISATION – P.16

5/ FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER DES ACTEURS DE L'ESS – P.20

6/ DÉVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE ET OUTILLER LES ACTEURS DE L'ESS POUR Y RÉPONDRE – P.25

7/ AIDER AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES SOLIDAIRES INSCRITES EN PARTIE DANS LE QUARTIER – P.27

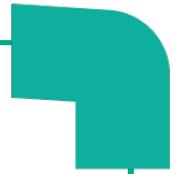
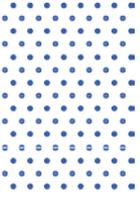
8/ RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LA POLITIQUE DE LA VILLE, L'ESS, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – P.29

Penser l'organisation politique et technique des collectivités, en matière de politique de la ville et d'ESS, de manière transversale – P.29

Identifier le ou les dossiers porteurs de mobilisation transversale – P.31

Organiser des formations croisées entre chargés de mission politique de la ville et ESS – P.32

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN – P.33



AVANT-PROPOS

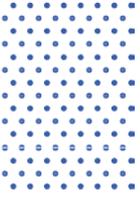
A l'heure où les nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » mobilisent acteurs publics et privés, l'économie sociale et solidaire (ESS) est en capacité de jouer un rôle structurant au sein de l'éventail des projets de développement social et économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Portant des solutions adaptées aux besoins locaux, l'ESS s'inscrit par ailleurs dans des logiques d'action très similaires à celles de la politique de la ville (démarche intégrée, animation collective, partenariats diversifiés, coopération inter-acteurs, etc.). Cependant, elle se trouve confrontée à un certain nombre de défis auxquels peuvent répondre les collectivités.

Pour mieux accompagner ces défis, le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) a réalisé cette publication destinée aux professionnels de la politique de la ville désireux de s'outiller. À partir d'exemples issus d'entretiens réalisés auprès d'élus et de techniciens de collectivités territoriales et des travaux menés par le RTES depuis 2015, sont présentés 8 leviers d'actions destinés à renforcer le rôle de l'ESS au service du contrat de ville. Chacun des leviers est illustré par des paroles d'élus, des réalisations concrètes et des démarches mises en œuvre dans les territoires ainsi que des ressources diverses.

Ce travail de mise en lumière des outils disponibles en faveur du développement de l'ESS aura vocation, dans le cadre du Comité Interministériel des Villes, à s'inscrire dans les dynamiques initiées en matière d'emploi et de développement économiques dans les QPV.

Des coordinations locales pour l'emploi autour de France Travail aux outils dédiés à « l'aller vers » du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* en passant par la dynamique *les entreprises s'engagent dans les quartiers*, les acteurs de l'ESS ont l'opportunité de poursuivre leur travail de pivot entre politiques publiques, ambitions des entreprises et accompagnement des habitants des quartiers populaires.

Corinne de La Mettrie
Directrice générale déléguée à la Politique de la ville (ANCT)



1/ IDENTIFIER ET VALORISER LES ACTEURS DE L'ESS DU TERRITOIRE

La connaissance des acteurs du territoire est un préalable important à l'action, mais n'est pas toujours aisée. La diversité des acteurs de l'ESS peut en effet rendre leur identification difficile. Les chambres régionales de l'ESS (CRESS), qui gèrent notamment les observatoires régionaux de l'ESS¹, sont des partenaires importants pour identifier les acteurs de l'ESS du territoire. La réalisation de diagnostic partagé ou de cartographie dynamique des acteurs est un support intéressant pour les collectivités territoriales. Les appels à projets, à initiatives, ou les appels à manifestation d'intérêt, sous réserve de s'assurer d'une diffusion large, peuvent également permettre de repérer ces acteurs.

Parole d'élue :

« La moitié de la Ville de Mulhouse est en QPV, où la solidarité n'est pas un vain mot et où il faut en permanence décroisonner. Un observatoire local de la vie associative ² a été lancé il y a deux ans, en lien avec le Réseau national des Maisons des Associations. Il a permis de réaliser qu'il y avait, non pas 1000 associations comme nous le pensions, mais 2500, ainsi qu'une vitalité incroyable du tissu associatif avec beaucoup de créations tout au long des années. Un terreau fertile sur lequel nous nous appuyons, notamment en politique de la ville, au travers de financements et des coordinations que nous menons, avec une réelle volonté de mixité sociale et de politique inclusive. »

Cécile Sornin, adjointe en charge de la vie citoyenne à la Ville de Mulhouse et conseillère communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération

Le renforcement de la visibilité des initiatives ESS présentes dans les quartiers a également son importance et doit se penser tant à l'égard des habitants que des acteurs des quartiers qui peuvent y trouver une réponse à des besoins repérés. Il apparaît ainsi intéressant de mettre en visibilité les champs d'expertise des initiatives ESS (pour une alimentation de qualité, des services à la personne...), mais aussi leur manière d'agir, en proximité, avec les habitants et les acteurs locaux.

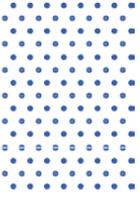
En pratique :

- L'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) saisit chaque occasion de mettre en valeur les acteurs de l'ESS œuvrant dans les quartiers, en les invitant par exemple à venir témoigner à l'occasion de visites officielles (ministres, préfets, etc.).
- Dans le cadre de sa politique ESS, Toulouse Métropole a mis dans ses trois priorités sectorielles « l'inclusion économique et sociale et la politique de la ville ». L'objectif est d'accompagner en priorité les acteurs de l'ESS agissant dans les quartiers prioritaires dans le cadre de son « Parcours Entreprises ESS » et d'organiser une partie de l'animation du réseau ESS dans ces quartiers, en particulier dans des tiers-lieux. Les « Trophées Toulouse Métropole Impact », prix remis aux entreprises de l'ESS, sont organisés en partenariat avec la politique de la ville, pour remettre à chaque édition un "prix spécial politique de la ville".

Notes

¹ Le réseau des observatoires de l'ESS a pour mission légale de contribuer « à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ». Ces observatoires régionaux développent une offre de service variée à destination notamment des collectivités territoriales. <https://www.sfrance.org/le-reseau-des-observatoires-de-l-economie-sociale-et-solidaire>

² Le Réseau national des Maisons des Associations (RNMA) accompagne les territoires dans la mise en place d'observatoires locaux de la vie associative (OLVA) : <https://www.rnma.fr/projets/l-analyse-au-service-de-l-action-territoriale>



- La Cité éducative³ d'Argenteuil met en place une semaine de l'ESS à l'école⁴ afin de faire connaître l'ESS dès le plus jeune âge.

Le saviez-vous ?

ESS France a créé **Carteco**, une cartographie en ligne qui référence les structures de l'économie sociale et solidaire engagées au cœur des territoires pour accélérer la transition écologique. Fin 2024, six secteurs d'activité sont référencés : gestion des ressources et des déchets, agriculture et alimentation durables, mobilité responsable, bâtiment durable, éducation à la nature et à l'environnement, accompagnement à la transformation écologique. Cette dernière est contributive et peut être alimentée par chacun.

Plus d'informations : <https://carteco-ess.org/>.

Et pourquoi pas ?

Afin de permettre une meilleure valorisation et identification des acteurs de l'ESS des territoires, et plus spécifiquement ceux œuvrant en QPV, il peut être intéressant d'**organiser des forums et des rencontres publiques** mettant en avant ces derniers, de réaliser et **diffuser des portraits** dans les outils de communication de la collectivité ou encore d'**organiser des remises de prix d'initiatives solidaires** dans les QPV par la collectivité. Le **Mois de l'ESS**⁵, qui a lieu chaque année en novembre, peut être aussi un temps de mise en visibilité.

Notes

³ Les Cités éducatives visent à intensifier l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la ville, de la naissance à l'insertion professionnelle. Initialement circonscrite à certains territoires prioritaires, la labellisation s'ouvre à tous les quartiers prioritaires de la Ville à compter de 2024 au travers d'un appel à candidatures. Le réseau des Cités éducatives est animé par l'ANCT et la DGESCO.

<https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/dispositifs/cites-educatives>

⁴ La « Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École » se déroule chaque année fin mars dans toute la France. Elle a pour objectif de faire découvrir l'ESS et faire vivre ses valeurs (citoyenneté, coopération, démocratie, solidarité...) de la maternelle au lycée par la réalisation et la valorisation d'actions plus justes, plus durables et plus solidaires. Elle mobilise les élèves, les équipes éducatives et les acteurs de l'ESS d'un territoire. Elle est pilotée par l'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République (ESPER) et l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. <https://semaineessecole.coop/>

⁵ Le Mois de l'économie sociale et solidaire est un temps annuel se déroulant au mois de novembre qui donne l'opportunité de découvrir l'ESS et de comprendre ce que cette forme d'économie peut apporter à notre société en pleine transition. Animé dans chaque région par les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (**CRESS**), l'événement **est** coordonné au niveau national par ESS France.

Voir le site dédié : <https://www.mois-ess.org/>

2/ SOUTENIR LES INITIATIVES

L'accompagnement au développement des initiatives d'habitants est un enjeu important : celles-ci, individuelles ou collectives, sont des gisements de projets qu'il s'agit de prendre au sérieux et qui nécessitent un accompagnement « sur mesure » notamment pour qu'elles trouvent leur modèle socio-économique. De nombreuses structures de l'ESS proposent des programmes d'accompagnement à la création de projets d'utilité sociale⁶. Ils permettent par exemple d'accompagner le passage de l'idée au projet, de le formaliser et le sécuriser dans la durée.

En pratique :

A Roissy Pays de France (Val-d'Oise et Seine-et-Marne), au-delà de l'aspect financier, l'appui des équipes ESS/politique de la ville de cette Communauté d'agglomération aux structures de l'ESS se fait à travers une intermédiation et une facilitation sur certains points clés :

- appui à la recherche de fonds (veille et relais d'appels à projets divers, transmission d'informations sur des sources de financements existantes, conseils) ;
- appui à la mise en œuvre des projets (identification d'opportunités, veille, mises en relation entre acteurs, ...)
- mise à disposition d'un accompagnement spécifique, par exemple au travers du dispositif local d'accompagnement ;
- suivi et conseil lors de la mise en place des actions.

Paroles d'élue :

« Dans le cadre du contrat de ville, nous soutenons les projets de création d'activités solidaires au service des habitants et les associations. Ce sont ainsi 150 projets associatifs en moyenne par an qui sont soutenus par la collectivité dans les 5 quartiers populaires rennais.

Nous avons également un Plan Emploi Quartiers qui comprend entre autres des actions d'accompagnement des donneurs d'ordre pour l'insertion de clauses sociales ou de lots réservés dans les marchés publics et privés avec le guichet Atout Clauses⁷ / Réso solidaire, la mobilisation des acteurs de l'ESS dans le cadre du développement de l'accessibilité des stages dès la 3e et l'accompagnement à l'entrepreneuriat local collectif notamment avec l'incubateur TAg35.

Enfin, nous sommes en train d'accélérer le travail de lutte contre les discriminations dans l'emploi et l'entrepreneuriat solidaire à destination des habitants avec notamment le lancement d'un chantier "Diversité et égalité au travail : progressons ensemble" et de l'Observatoire métropolitain des discriminations avec pour objectif d'avoir un baromètre sur l'emploi et l'entrepreneuriat qui soit aussi utile pour les acteurs de l'ESS. »

Priscilla Zamord, vice-présidente de Rennes Métropole aux Solidarités, à l'Égalité et à la Politique de la Ville, Conseillère municipale de Rennes

« L'économie sociale et solidaire est centrée sur des besoins d'intérêt collectif. Elle est engagée pour la résorption des inégalités et la transition écologique. La Ville de Marseille a fait le choix de se saisir de la capacité transformatrice de cette économie en l'intégrant au cœur de sa feuille de route économique 2023-2030. Il s'agit notamment de favoriser la citoyenneté économique en structurant une économie sociale et solidaire populaire, au service du développement et de la transformation des quartiers marseillais, par et pour leurs propres habitants ».

Laurent Lhardit, adjoint au Maire de Marseille en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable

Notes

⁶ Voir publication Comprendre p.33

⁷ Le dispositif « Atout clauses » s'est structuré en 2012 formalisé dans le cadre d'une charte d'activation des clauses sociales réunissant 24 partenaires rennais. En 2018, le dispositif est devenu Atout Clauses, pôle d'expertise en clauses sociales et marchés réservés du bassin de Rennes, il est porté par Réso Solidaire et poursuit son action auprès des donneurs d'ordre, des entreprises et des acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire.

Le saviez-vous ?

L'implication recherchée des habitants dans la mise en œuvre d'initiatives ESS peut les conduire à aller plus loin dans des démarches de participation au sein du quartier : instances locales, réunions citoyennes, voire conseils citoyens. En effet, une évaluation récente des démarches d'auto-réhabilitation accompagnées pratiquées par l'association des Compagnons Bâisseurs souligne que la mobilisation des habitants, qui se fait d'abord dans une logique d'entraide entre voisins, conduit ensuite à une implication citoyenne dans le quartier.

Il s'agit également de permettre aux habitants porteurs d'initiatives de trouver l'information et la ressource au sein de leur quartier. L'existence d'un espace physique « ressource » peut permettre la mise en relation des porteurs de projets des quartiers en politique de la ville avec les dispositifs d'aide à la création. Il peut également être un point d'appui pour la constitution d'un réseau local facilitant les échanges de bonnes pratiques et de compétences pour le développement d'activités économiques.

Parole d'élue :

« Nos centres socioculturels sont pour nous de véritables locomotives, des facilitateurs de ce que l'on veut faire dans les quartiers. À Mulhouse, nous en comptons 8, ce qui permet de couvrir l'ensemble de la ville. Ces centres socioculturels sont parmi les plus grands de France avec pour certains jusqu'à 80 ETP, formant de vraies équipes de proximité. Chaque année, plus de 3 millions d'euros (financements de droit commun par la ville) leur sont alloués. Mais ils reçoivent également d'autres financements : des fonds locaux dans le cadre de l'agrément CAF et des subventions de l'Etat, la ville et la CAF au titre du contrat de ville via un axe intitulé "le centre socioculturel hors les murs" pour soutenir le "aller vers" les habitants. C'est dire l'importance qu'ils ont pour nous et le déploiement de nos politiques socioculturelles et familiales. En termes de politique de la ville, la ville travaille sur l'animation de coordinations territoriales rassemblant les acteurs associatifs du quartier ou qui œuvrent sur le quartier. Ainsi, tous les mois, dans les quartiers, le chef de projet de la politique de la ville réunit au centre socioculturel tous les acteurs qui choisissent des sujets à travailler ensemble (et pouvant être financés au titre du contrat de ville). Par ailleurs, dans chacun des QPV de la ville, il y a un espace citoyen, animé par un poste adulte-relais financé par l'Etat, dans lequel se réunit le conseil des habitants mais qui peut également être occupé par les associations du quartier pour mener leurs actions. Ainsi, au sein de ces espaces, il y a des temps de co-construction de projets et des temps où les associations vont pouvoir développer leurs propres projets. Cette approche permet de dépasser la simple interconnaissance pour aller jusqu'à la co-élaboration et la co-mise en œuvre des projets.»

Cécile Sornin, adjointe en charge de la vie citoyenne (Ville de Mulhouse) et conseillère communautaire (Mulhouse Alsace Agglomération)

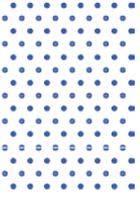
Les collectivités peuvent **favoriser une culture de la confiance et de l'apprentissage mutuel**, par exemple au travers de la mise en place de groupes d'entraide (testés dans les quartiers prioritaires de Strasbourg), par le soutien aux accorderies⁸ ou aux coopératives éphémères de services⁹.

S'il existe de nombreux dispositifs et structures de soutien à l'entrepreneuriat individuel, sur les territoires, il sera utile d'accompagner également l'existence de dispositifs pour accompagner les projets collectifs. Permettant de s'appuyer sur les envies, les compétences et savoir-faire des habitants, le soutien aux **dispositifs d'accompagnement dédiés aux initiatives collectives en QPV** est important.

Notes

⁸ « Afin de lutter contre la pauvreté et l'isolement, et de créer des solidarités concrètes, l'Accorderie propose aux habitants d'un même territoire d'échanger des services sur la base de leurs savoir-faire d'une rémunération en temps... » Réseau des accorderies de France <https://www.accorderie.fr/> Cf. publication Comprendre p.11

⁹ Cf. publication Comprendre p.17



 **En pratique :**

- **Coop'Manau à Roubaix**

Durant la période de l'épidémie de la Covid, à l'appel de l'association du Souffle du Nord, des habitantes du quartier de l'Alma à Roubaix ont confectionné bénévolement 3000 masques pour les hôpitaux du Nord. Face à cette mobilisation exceptionnelle, le centre social Alma a imaginé un projet permettant aux habitants des QPV éloignés de l'emploi de mettre leurs compétences au service des besoins du territoire et de les remobiliser ainsi vers le marché du travail. C'est ainsi qu'est né courant 2020 le projet Coop'Manau porté par le centre social et soutenu dans le cadre du contrat de ville par la ville de Roubaix et la préfecture du Nord, ainsi que par l'Europe via le Fonds social européen (FSE). Coop'Manau propose un service restauration, un service traiteur événementiel, un atelier de confection textile, un atelier de prototypage, un atelier de confection de meubles et objets en bois de palette, un service broderie numérique et des services de conciergerie.

- **Pépites !, un restaurant coopératif en quartier politique de la ville à Rennes**

Pépites ! est un restaurant sous forme de SCIC ouvert en 2021 dans le quartier rennais de Maurepas, quartier de 5000 habitants en politique de la ville. Le projet issu d'une coopérative éphémère Le Bon Maurepas, qui a émergé dans le cadre de la Fabrique à initiatives portée par l'incubateur TAg35, se donne pour ambition de faire de l'alimentation un vecteur d'activités économiques et sociales. Ce projet a d'abord été soutenu par la ligne ESS du département d'Ille-et-Vilaine pour financer l'étude de préfiguration réalisée par TAg35. Il a également été soutenu au titre de la politique de la ville par le département, la ville de Rennes et Rennes Métropole.

Cela peut également passer par le développement d'une ingénierie d'accompagnement adaptée et croisée, par exemple les **Fabriques à initiatives**¹⁰ qui détectent les besoins sociaux non satisfaits d'un territoire, mobilisent les acteurs pertinents pour inventer collectivement des solutions.

 **En pratique :**

Toulouse Métropole a créé, en lien avec France Active Occitanie, le dispositif « Première Brique » visant à accompagner l'émergence et faciliter l'implantation d'entreprises sociales répondant aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire, au service de ses habitant-e-s, au travers de 3 programmes d'accompagnement : l'incubateur d'innovation sociale, la Fabrique à initiatives et l'aide à l'implantation.

Notes

¹⁰ La [Fabrique à initiatives](https://fabriqueainitiatives.org/), dispositif porté par l'Avise, permet, à partir d'une analyse partagée des besoins non ou mal satisfaits d'un territoire, d'explorer comment répondre à ce besoin (études d'opportunité), d'identifier et de développer des activités économiques pouvant y répondre et de rechercher ensuite un porteur de projet. <https://fabriqueainitiatives.org/> ; Cf. publication Comprendre p.35

Paroles d'élue :

« Nous sommes volontairement très présents dans les QPV, une orientation prise dès le démarrage du développement économique de l'ESS pour construire un ensemble d'écosystèmes à l'intérieur de ces quartiers. Notre objectif est d'accompagner et de financer des projets ESS en lien avec la politique de la ville. Il y a deux façons de travailler avec un incubateur : soit on part de l'idée du porteur de projet et on construit le projet avec lui à partir de cette idée, soit on travaille à partir d'un besoin non satisfait du territoire, ce que nous faisons aujourd'hui et ce pourquoi nous avons été labellisés Fabrique à initiatives ¹¹. L'idée est de partir du besoin du territoire, de vérifier si on peut répondre à ce besoin et comment, et une fois que ce besoin non satisfait est bien identifié, de partir à la recherche d'un porteur de projet. C'est une démarche repensée qui nous permet de répondre aux besoins rencontrés par les QPV, qui nous sont remontés grâce aux Maisons des citoyens, aux Maisons de quartiers etc. La Fabrique à initiatives est vraiment un outil extraordinaire parce qu'il explore essentiellement les QPV pour développer les innovations sociales répondant aux besoins des quartiers, en lien avec les acteurs de l'ESS en QPV et les habitants. Un exemple sur la métropole de Toulouse : Toulouse Espace Couture, issu d'une Fabrique à initiatives, un tiers-lieu dédié à la couture et à l'insertion professionnelle des femmes du quartier via l'accompagnement à l'entreprenariat et la proposition de cours de couture pour tous. »

Nicole Miquel-Belaud, conseillère municipale déléguée et conseillère métropolitaine chargée notamment de l'économie sociale et solidaire à la Métropole et à la Ville de Toulouse

Le saviez-vous ?

Le diagnostic des besoins des habitants, réalisé par les conseils citoyens, peut être une ressource pour le développement de projets adaptés aux territoires, et ainsi ancrer les réponses de l'ESS dans le territoire. En effet, l'essaimage des initiatives ESS dans les QPV tire sa légitimité de l'écoute attentive des besoins des habitants et de l'ajustement de leurs modes opératoires, voire de leur gouvernance, pour répondre sur mesure aux besoins effectifs du quartier.

Pour illustration, à **Toulouse**, la recherche par le conseil citoyen d'un accès à une alimentation de qualité pour tous, à des coûts abordables, en proximité, a pu se concrétiser avec l'association Vrac¹², dans le cadre d'une démarche d'essaimage sur le territoire toulousain.

Les collectivités ont également un rôle important d'**orientation vers l'écosystème en place pour accompagner la construction du modèle social et économique des initiatives.**

Focus : l'ESS pour favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle

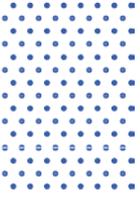
L'économie informelle est « une économie de la débrouille que l'on trouve dans les quartiers populaires, faite par et pour les habitants de ces territoires »¹³. Les pratiques informelles sont très diverses : mécanique de rue, vente à la sauvette, traiteur, services à la personne, création textile, biffe, etc. et plus ou moins visibles dans l'espace public. Souvent abordées sous l'angle des nuisances réelles ou supposées qu'elles produisent, ou sous l'angle de leur absence de conformité avec les règles administratives, légales et sociales, les pratiques informelles sont généralement appréhendées de façon négative. Pourtant, elles portent en elles des atouts pour les territoires où elles prennent place : compétences mobilisées, solidarités à l'œuvre, ressources créées, réponses aux besoins apportées et finalement développement économique engendré. Accompagner la formalisation de

Notes

¹¹ idem

¹² L'association Vrac favorise le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur une vingtaine de territoires français. Le projet de l'association est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages). <https://vrac-asso.org/>

¹³ Abou Ndiaye, sociologue, directeur de l'Atelier de recherche en sciences sociales (ARESS), Mise en débat... Pratiques informelles, Résovilles, septembre 2020. <https://www.resovilles.com/mise-en-debat-pratiques-informelles-en-direct/>



pratiques informelles est à la fois un enjeu du point de vue de l'accès aux droits et de l'insertion des personnes mais aussi des offres de services et du développement local.

Une action possible, dans la foulée de l'expérimentation entre l'Anru et l'ANCT, est d'**inscrire l'enjeu des pratiques informelles et de leur formalisation, via l'écosystème de l'ESS, dans les contrats de ville et dans les opérations de renouvellement urbain.**

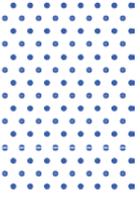
Les collectivités peuvent soutenir les démarches de **diagnostics territoriaux** et de **recherches-actions** sur les pratiques informelles. Elles peuvent également s'appuyer sur l'écosystème de l'ESS pour accompagner la transition de pratiques informelles vers des projets collectifs et solidaires.

En pratique :

- Dans le cadre du Programme investissements d'avenir Ville durable et solidaire de l'Anru, **la Ville de Stains et l'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune** (Seine-Saint-Denis) ont monté un partenariat de recherche-action avec l'Université Paris 8, le laboratoire LAVUE¹⁴ et l'Atelier de recherche en sciences sociales (ARESS) autour de la mécanique de rue sur deux quartiers de Stains. Plusieurs mois d'observation, des questionnaires et une trentaine d'entretiens ont permis de déconstruire un ensemble de stéréotypes et de penser des solutions non plus de très court-terme (visant à interdire), mais des mesures de moyen et long terme. Les plaintes sur les nuisances de la mécanique de rue sont nombreuses mais l'enquête a permis de mettre en évidence le fait que dans les deux quartiers, 60 % des familles y ont recours, preuve qu'elle répond à une demande sociale de réparation de véhicule à moindre coût. Travaillées avec une cinquantaine de mécaniciennes de rue, des préconisations ressortent de la recherche-action : travailler sur les acquis de l'expérience et sur l'assainissement des situations administratives de certains et réfléchir au développement d'un garage solidaire sous forme coopérative ou de micro ateliers coopératifs avec un axe formation et insertion. Plusieurs projets sont en cours de développement notamment à Stains, Villetaneuse et Saint-Denis. Afin de les décloisonner et d'accompagner à l'échelle territoriale l'ensemble de cet écosystème, Plaine Commune a lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour mettre en place des structures offrant des services de mobilité solidaire et durable prenant en compte l'activité de mécanique de rue, ainsi que l'accompagnement à l'élaboration et à la mise en place de parcours d'intégration sociale et de formation de mécaniciens de rue.
- La **Ville de Marseille** en lien avec la Banque des Territoires va lancer une étude pour effectuer un travail de caractérisation de l'économie informelle à l'échelle de la ville. Parallèlement, dans le cadre de son fonds d'innovation pour l'emploi et à travers un appel à projets dédié, la Ville soutiendra des études actions expérimentant des solutions de formalisation d'activités informelles et d'accompagnement des publics.
- En complément du *projet* de renouvellement urbain mené avec l'Anru et ses partenaires, la **Ville de Mamoudzou** (Mayotte) a construit depuis 2020 une stratégie de développement endogène pour inclure la population dans le développement économique du quartier de Kaweni. Un des trois axes visés par le projet est le passage de l'économie informelle à l'économie formelle en favorisant le développement des circuits courts par l'ESS. Sur cet axe, un premier travail de diagnostic a été mené pour déterminer trois filières prioritaires : la restauration rapide, l'agriculture et le sport. Sur la filière restauration rapide l'objectif est d'accompagner les vendeuses de rue de Kaweni qui vendent des repas à la population et aux scolaires (pas de cantine scolaire). Suite à un premier accompagnement via un programme de professionnalisation développé avec la Cress et les Cemea, un travail a été mené sur la structuration du groupement des vendeuses : création des statuts d'une association et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour porter le projet de production et portage de repas au bénéfice de familles malnutries via une structure d'insertion par l'activité économique. Suite aux trois années du parcours d'insertion, il est prévu d'accompagner les vendeuses à la création d'une coopérative. En parallèle, trois points de vente ont été installés dans l'espace public via la création de mobiliers urbains adaptés aux besoins.

Notes

¹⁴ Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement, unité de recherche de sciences humaines et sociales pluridisciplinaire portant sur l'urbain. <https://www.lavue.cnrs.fr/>



- Dans le cadre du contrat de ville, **Montpellier Méditerranée Métropole** soutient l'association IMEIF qui développe plusieurs actions en faveur du pouvoir d'agir des femmes du quartier de la Mosson. Parmi ces actions, la couveuse d'entreprises **Shake Mama** accompagne des femmes désirant créer (et pour certaines formaliser) leur activité. La couveuse donne accès à des moyens de production mutualisés en restauration, un hébergement juridique sécurisé grâce à la signature d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), un accompagnement personnalisé et des formations.
- Le **Département de Seine-Saint-Denis** a lancé en 2024 un appel à projet « **Soutien aux projets innovants entrepreneuriat, Soutien à l'entrepreneuriat et appui à l'officialisation d'activités de subsistance** » qui vise à soutenir des structures de l'ESS développant des actions d'accompagnement vers la formalisation de petites activités génératrices de revenus de personnes habitant les quartiers prioritaires et à favoriser l'installation et l'émergence de projets collectifs. A travers cet appel à projets, et en s'appuyant sur l'écosystème de l'ESS, le Département de Seine-Saint-Denis souhaite valoriser l'utilité sociale et économique des pratiques informelles, montrer que des opportunités de formalisation existent sur le territoire et que les initiatives ou activités créées peuvent fonctionner, sécuriser les parcours et donner un meilleur accès aux droits et à une émancipation économique.

Le saviez-vous ?

Le ministère en charge de la politique de la ville, via l'ANCT, soutient l'Adie au niveau national sur la période 2024-2026 pour son programme d'accompagnement à la formalisation des activités de 375 entrepreneurs informels et la formation de 150 encadrants et conseillers salariés de l'Adie à « l'Aller vers ». L'objectif est de parvenir à une immatriculation pour 40 % des personnes accompagnées, reflétant ainsi l'engagement continu envers l'amélioration de l'intégration économique et sociale de ces publics. Dans ce cadre, l'Adie a élaboré et développé une méthodologie pour former ses conseillers et favoriser la détection des informels.¹⁵

Notes

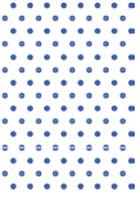
¹⁵ [Du business... à l'entrepreneuriat de plein droit, les femmes et les hommes de l'économie informelle](#). Une étude Adie / Pluricité / L'Autre entreprise, novembre 2023

3/ FAVORISER L'ACCÈS AUX STRUCTURES DE L'ESS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

Afin d'aider l'implantation de structures de l'ESS en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de favoriser l'accessibilité des structures existantes pour les habitants des QPV, les collectivités locales peuvent **favoriser l'accès à des locaux** (cf. partie 5. *Favoriser l'accès au foncier des acteurs de l'ESS* ci-après). Elles peuvent également **flécher des appels** à projets vers des structures implantées en QPV, **faciliter et soutenir la coopération** entre acteurs en encourageant par exemple les réponses collectives aux appels à projets ou au travers de conventions multi-acteurs. Les collectivités territoriales peuvent aussi **faciliter la mise en réseau** des acteurs de l'ESS avec les structures de quartier. En effet, faire le lien entre les initiatives de l'ESS et les acteurs de la politique de la ville peut faciliter l'inscription des initiatives de l'ESS dans l'écosystème local et leur permettre de s'ajuster aux besoins spécifiques, tant dans le service apporté que dans la manière d'associer les habitants et les acteurs locaux au montage du projet.

En pratique :

- La **Ville de Lyon** soutient via son appel à projets ESS, les projets contribuant au développement socio-économique des quartiers. L'appel à projets précise : "une attention particulière sera portée aux projets positionnés dans les quartiers prioritaires".
- La **Ville de Saint-Etienne** finance dans le cadre du contrat de ville, le développement de projets pour « créer les conditions favorables à l'installation et la pérennisation d'activités novatrices dans le quartier ». Un soutien est notamment apporté à l'association Rues du Développement Durable qui œuvre à favoriser l'implantation, sur le quartier prioritaire du Crêt de Roc, d'activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable au sens large. L'action de l'association passe notamment par la gestion et l'occupation d'un local partagé, par l'acquisition de locaux vacants par une société d'investissement solidaire ou par le portage locatif. Cela implique la recherche systématique d'une mutualisation de moyens entre acteurs, la coopération et le travail en réseau.
- Dans le cadre de sa Feuille de route « Marseille accélère ! Pour une capitale économique créatrice d'emplois » adoptée fin 2023, la **Ville de Marseille** se donne notamment pour objectif de favoriser la structuration d'une économie sociale et solidaire populaire, pilier du développement et de la transformation des quartiers marseillais, par leurs propres habitants.
- **Toulouse Métropole** a inscrit l'ESS dans son contrat de ville et plus spécifiquement dans le programme « Quartiers productifs ». Parmi les 9 opérations du programme, 3 relèvent de l'ESS : le tiers-lieu géré par les Imaginations Fertiles, le "Façonneur d'innovations locales" (Fil) dans le quartier Bellefontaine ; le projet d'urbanisme transitoire sur la dalle Abbal à la Reynerie (collectif Abbal) ; le projet de café citoyen travaillé par l'incubateur d'innovation sociale Première Brique sur les rez-de-chaussée à Empalot. Ces 3 opérations consistent à soutenir l'implantation et le fonctionnement de tiers-lieux et lieux ouverts en quartier politique de la ville afin de soutenir l'entrepreneuriat collectif, développer des activités économiques de proximité, accompagner l'implantation d'activités productives et de services et proposer des espaces de mixité, de citoyenneté et de lien social aux habitants. Ces lieux participent aussi à rendre visible l'ESS et son écosystème auprès des acteurs et habitants des QPV. L'un d'entre eux, le FIL, est un « Lieu Totem de l'ESS », l'un des tiers-lieux emblématiques du territoire.
- Le fonds à impact social et environnemental de l'EPT **Est-Ensemble** (Seine-Saint-Denis) est un fonds dédié au développement économique et à la création d'emploi pour les structures de l'ESS. Doté de 270 000 euros en 2024, il soutient notamment le



développement de l'ESS dans les villes les moins dotées du territoire et dans les quartiers prioritaires.

Les collectivités locales peuvent aussi **rendre plus lisibles les modes d'intervention des acteurs institutionnels de la politique de la ville** auprès des acteurs de l'ESS. On constate parfois une méconnaissance, de la part de ces derniers, des acteurs institutionnels de la politique de la ville et de leurs modes d'intervention. Ils sont pourtant de vraies ressources pour le repérage, l'émergence et le soutien au développement et à l'essaimage d'initiatives ESS en QPV.

Parmi ces acteurs, figurent bien évidemment le délégué du préfet et le chef de projet ou agent politique de la ville de la collectivité, chevilles ouvrières des contrats de ville, mais aussi les services de développement économique et ESS de la collectivité, les maisons de quartier, les centres sociaux, les associations et entreprises implantées dans le quartier ou à proximité, ...

Les centres ressources politique de la ville¹⁶, présents dans de nombreuses régions, peuvent orienter les acteurs et les collectivités. Ils ont pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, à commencer par les professionnels de la politique de la ville.

-  **Pour mémo :**
- Le délégué du préfet a pour mission de coordonner, sous l'autorité du préfet, l'action des services de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'assurer la présence de l'État dans les quartiers prioritaires, en lien avec les partenaires des contrats de ville.
 - Le chef de projet politique de la ville a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques et politiques de la collectivité en matière de développement social et de redynamisation des espaces urbains des quartiers politique de la ville.

Notes

¹⁶Pour plus de détails : <http://www.reseau-crpv.fr/>

4/ METTRE EN ŒUVRE DES MODALITÉS DE FINANCEMENTS ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ESS POUR FAVORISER SON ÉMERGENCE ET SA PÉRENNISATION

Le modèle économique des initiatives ESS est basé sur une hybridation des ressources, avec généralement des financements publics, des financements privés (par exemple une participation financière des usagers), et des ressources non monétaires (bénévolat, mise à disposition, mécénat...). La part de chacun de ces financements est variable selon les initiatives et selon l'étape de développement de l'initiative. Mais les financements publics jouent souvent un rôle prépondérant, notamment pour les initiatives en QPV. Ils permettent que les activités et services proposés soient accessibles au plus grand nombre, mais aussi de soutenir leur fonction citoyenne.

La compréhension des modèles économiques et de leur diversité est une des conditions pour consolider les initiatives.

Des collectivités ont par ailleurs développé des modes de faire afin de **faciliter l'accès et la mobilisation de financements de droit commun** : les liens entre les services politique de la ville et ESS ou développement économique par exemple, mais aussi l'organisation de revues de projets favorisent la transversalité au sein de la collectivité ou entre collectivités.

Faire confiance, inscrire les relations dans le temps long et sur la base de la co-construction sont également des facteurs de pérennisation des projets :

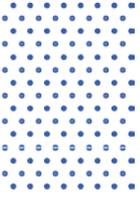
- > en privilégiant les financements pluriannuels, comme l'indique la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville du 31 août 2023, qui « fixe un objectif de 50 % de financements pluriannuels par convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) »¹⁷ ;
- > en favorisant la co-construction de l'évaluation des projets (méthode, par exemple coûts évités, critères partagés...);
- > en soutenant le droit à l'expérimentation.

En pratique :

- Le **Département d'Ille-et-Vilaine** mène un travail pour soutenir des projets avec un financement mixte ESS et politique de la ville permettant la pérennité des projets. Ainsi plusieurs porteurs de projets ont été financés au démarrage par le service en charge de l'ESS puis dans le cadre de la politique de la ville.
- La **fondation territoriale de la Loire-Atlantique** a été mise en œuvre en lien avec le centre de ressources RésoVilles afin de favoriser la mobilisation de partenaires privés via leur politique de mécénat, en appui des acteurs de l'ESS sur le territoire.
- À **Rennes Métropole**, un comité de pilotage annuel coprésidé par le Préfet et les élus rennais permet d'acter les grandes orientations avec les différents signataires et financeurs du contrat de ville, dont le Conseil régional et le Conseil départemental. Il est complété par un comité opérationnel semestriel propice à une analyse concertée de certains points, par exemple la mobilisation du droit commun de chacun des financeurs. Un comité des financeurs, auquel participe le Conseil départemental se réunit 3 fois par

Notes

¹⁷ Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45476>



an pour retenir les actions proposées par les opérateurs en leur affectant les co-financements nécessaires.

- Dans les **Hauts-de-France**, le dialogue Etat/Région autour de la politique de la ville permet une mobilisation des directions de la Région (développement économique, formation, lycées, vie associative...). L'IREV, centre de ressources politique de la ville, anime ce partenariat et propose aux professionnels des temps de qualification. Au niveau intercommunal, la Région est pleinement intégrée dans le pilotage de la politique de la ville et participe à l'instruction des dossiers du contrat de ville au même titre que les services de l'Etat et de l'intercommunalité. Cette position lui permet de mobiliser ses crédits de droit commun ou ses crédits spécifiques de la politique de la ville.
- À **Valenciennes Métropole**, la chargée de mission ESS participe aux jurys du contrat de ville sur le volet insertion. Elle peut ainsi faire en sorte que les financements ESS de droit commun prennent le relais des financements contrat de ville. Par ailleurs, le fait d'obtenir l'un des financements (politique de la ville ou ESS) permet d'être repéré et d'obtenir parfois d'autres co-financements.
- À **Lille**, les techniciens en charge de la politique de la ville et de l'ESS peuvent co-instruire numériquement des dossiers. Un guichet développement économique se réunit à l'automne pour comparer les analyses et proposer de premiers arbitrages financiers. La part Etat du contrat de ville est parfois déclenchée via le financement ESS : c'est-à-dire que le financement ville provient alors de la délégation ESS. A ce jour, le contrat de ville métropolitain ne fait pas de focale particulière sur l'ESS ; néanmoins, la politique de la ville lilloise finance environ 250 actions par an à 99 % portées par des associations (une ou 2 SCIC).

Parole d'élus :

« En quelques années, on voit bien l'évolution importante de la place de l'ESS et de ses acteurs au sein du contrat de ville. Il y a une petite dizaine d'années, une grande partie des projets portés dans le cadre du contrat de ville, à l'échelle de Plaine Commune mais également des communes qui composent le territoire, étaient tournés autour des enjeux de l'éducation, de l'accompagnement de la réussite éducative, etc. Or, on s'aperçoit aujourd'hui que progressivement, les acteurs de l'ESS participent et s'inscrivent dans le cadre des projets de contrat de ville. Il y a eu une poussée de projets qui associent à la fois les enjeux de l'ESS et les enjeux éducatifs et sociaux. Depuis la crise sanitaire, on sent de la part des acteurs sur le terrain et des habitants une adhésion plus forte aux enjeux environnementaux, écologiques, et une capacité des collectifs et des habitants à s'investir dans une économie raisonnée et raisonnable. Les enjeux de l'ESS sont aujourd'hui complètement intégrés dans les contrats de ville. »

Azzédine Taïbi, vice-président en charge de l'ESS à Plaine commune et maire de Stains

Les collectivités peuvent également **soutenir la structuration et le développement de coopérations économiques** telles par exemple les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)¹⁸.

En pratique :

- **Plaine Commune** (Seine-Saint-Denis) est sociétaire de la coopérative Pointcarré dont l'activité s'organise autour d'un lieu, ancien garage de 450m² réaménagé en une boutique-école pour encourager les apprentis, commerçants et artisans. Celle-ci fait la part belle aux créations locales, solidaires et aux produits 100 % réemploi. On y trouve une épicerie

Notes

¹⁸ Un pôle territorial de coopération économique est un groupement d'acteurs territoriaux impulsé par des acteurs de l'ESS, qui vise à développer ensemble des projets économiques et sociaux innovants, par une stratégie de coopération et de mutualisation. Cf. Comprendre p.39

bio et artisanale ainsi qu'un café. Tout cela dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des créateurs, d'œuvrer au développement du territoire et des initiatives de l'ESS sur celui-ci. La coopérative Pointcarré, qui fonctionne avec 70 % de ressources propres et 30 % de subventions, a choisi le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui lui permet d'impliquer les parties prenantes du projet dans sa gouvernance. En février 2022, la coopérative Pointcarré a ouvert un deuxième site, une boutique-école à Epinay-sur-Seine : la Boutique en Scène. Elle a également développé un atelier et chantier d'insertion (ACI) original dédié à la fabrication numérique.

Par ailleurs, un travail de **mise en lien** avec des mécènes du territoire ainsi qu'une incitation à l'implication des entreprises aux côtés des associations dans les QPV peut également permettre aux acteurs de l'ESS de trouver des ressources supplémentaires localement.

En pratique :

- **Montpellier Méditerranée Métropole** a lancé en novembre 2023 le portail Montpellier Impact qui vise à encourager la RSE des entreprises dans les territoires, notamment en faveur des habitants des quartiers. Concrètement, le portail propose un kit d'engagement « clé en main » au travers d'un catalogue d'actions autour de 3 thématiques : éducation, emploi - insertion et entrepreneuriat. Il vise à faciliter l'engagement des entreprises au travers d'un bénévolat/mécénat de compétences et/ou d'une diversification de leur *sourcing* auprès d'associations du territoire. De plus, un accompagnement sur mesure est proposé par l'équipe métropolitaine pour les entreprises qui souhaitent agir en faveur des habitants du territoire. Ce portail est porté par la Métropole et co-financé par l'Etat. Il s'inscrit dans la feuille de route « développement économique » qui vise à accompagner les entreprises dans leurs transitions sociétales.

Et pourquoi pas ?

Des budgets 100 % gérés à l'échelle d'un quartier, associant acteurs et habitants ?

Certains dispositifs de la politique de la ville peuvent être mobilisés pour soutenir des initiatives de l'ESS : des coopératives jeunes majeurs ont par exemple été financées par les crédits de la **Cité éducative**.¹⁹

En pratique :

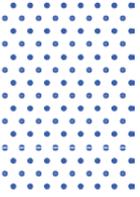
La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne est engagée depuis 2021 dans l'expérimentation **des Quartiers productifs** et également **labellisée Cité de l'emploi**. A ce titre, à la suite du travail de diagnostic (financé par l'ANCT), une feuille de route a été établie intégrant, entre autres, 2 projets ESS :

- une recyclerie/ressourcerie, structure d'insertion dédiée au recyclage de bouteilles plastiques, de bâches et kakémonos (fournis par l'entreprise Orange) transformés respectivement en règles, trousse et housses d'ordinateurs pour les écoles du territoire. Ce chantier d'insertion a pour ambition d'aider des personnes éloignées de l'emploi à intégrer l'atelier ;

Notes

¹⁹ Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2024-04/DP_cit%C3%A9s_%C3%A9ducatives_2024.pdf?VersionId=1736359404900463



- un restaurant pédagogique d'insertion pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se former et/ou de tester leur projet entrepreneurial au sein d'un plateau technique dédié (cuisine pédagogique et restaurant d'application). Ce lieu est également appelé à devenir un lieu ressource sur la thématique de l'alimentation responsable, autour d'un réseau de partenaires (producteurs et artisans locaux, professionnels de l'emploi et de la restauration), et en proposant des animations régulières (rencontres, évènements, conférences...) pour tous les publics (particuliers, scolaires, associations...). Ces deux projets sont hébergés au sein d'IN'ESS, tiers lieu du Grand Narbonne de 5 000 m² labellisé « Fabrique de Territoire » et implanté dans le QPV Ouest.

5/ FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER DES ACTEURS DE L'ESS

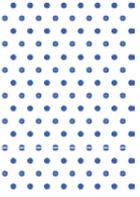
Des collaborations inter-services (développement économique, vie associative, patrimoine, aménagement, etc.) peuvent être développées pour partager en interne la connaissance du patrimoine foncier de la collectivité et **réaliser un diagnostic sur le foncier disponible**. Les collectivités peuvent alors le valoriser en y installant des activités de l'ESS. Les collectivités sont très fréquemment sollicitées par des acteurs de l'ESS pour accéder à des locaux ou à du foncier. Pour éviter les sollicitations individuelles, hautement chronophages, elles sont de plus en plus nombreuses à sonder les besoins des structures ESS et à apporter en retour des réponses plus cohérentes. Des procédures formalisées pour les demandes d'accès peuvent ainsi être mises en place.

Les collectivités peuvent être à l'initiative de projets immobiliers, notamment dans le cadre de projets de renouvellement urbain. Dans ce cadre, elles peuvent **intégrer les attentes des acteurs de l'ESS dès l'amont afin de leur réserver du foncier**.

En pratique :

- En 2018, **Plaine Commune** lance un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un pôle entrepreneurial dédié à l'ESS au sein de l'écoquartier de l'Île Saint Denis, dans le cadre d'un vaste projet de réhabilitation de la zone en espaces plurifonctionnels (logement, activités économiques, commerces, etc.). Avec cet AMI, Plaine Commune souhaitait inscrire les acteurs de l'ESS au sein de l'écoquartier situé en zone prioritaire et favoriser la mixité des espaces. 380m² étaient réservés aux structures de l'ESS, avec loyers modérés et dans une perspective d'implantation durable. Pour les candidats, deux conditions principales : jouer la carte de la complémentarité de services en n'engageant pas d'activités commerciales déjà existantes sur l'écoquartier (pas de bail commercial possible) et travailler au développement du territoire en interagissant avec les habitants du Grand Quartier Sud, les élus et acteurs locaux. Aujourd'hui, 7 associations et entreprises de l'ESS animent cet espace.
- A **Rennes**, les projets urbains des QPV ont permis l'émergence de plusieurs projets ESS via de l'occupation temporaire, de l'occupation transitoire et des projections sur le long terme. Ceci a permis de tester des activités (Timbre de Maurepas), d'en implanter des nouvelles ou de les relocaliser (Pépites!, Quadri) et de développer de nouveaux projets collectifs (La Cohue, ESS Cargo, Bâtiment à Modeler). Un des enjeux majeurs consiste à sécuriser le parcours résidentiel des activités ESS depuis la phase d'expérimentation dans le cadre de baux précaires par exemple, jusqu'à l'implantation durable dans des locaux adaptés.
- L'ANCT, via l'Incubateur des territoires, propose depuis 2023 le service numérique Deveco (<https://deveco.incubateur.anct.gouv.fr/>). **Accessible gratuitement aux collectivités territoriales et d'ores et déjà utilisé par 1800 d'entre elles**, Deveco est un service public numérique clé en main permettant d'accéder, en temps réel, aux données fiables et actualisées des entreprises et des locaux d'activité de son territoire. Simple d'utilisation et facilement adaptable, Deveco enrichit ces informations publiques issues des administrations compétentes (Insee, Infogreffe, SIG Ville, DGFIP, Base adresse locale) pour permettre à ses utilisateurs de bâtir facilement un diagnostic et une stratégie territoriale d'accompagnement des entreprises, notamment sur le foncier économique. Pour en savoir plus et découvrir Deveco, il est possible de s'inscrire à l'un des webinaires hebdomadaires : <https://tally.so/r/nW8LRv>

Les collectivités territoriales peuvent ainsi **favoriser la coopération et la mutualisation d'espaces entre structures** et **impulser ainsi des dynamiques collectives**. La collectivité peut également servir d'**intermédiaire de confiance** auprès de propriétaires privés. Sur des projets d'implantation de lieux partagés à long terme (supérieur à 3 ans), le modèle de gestion privilégié par les acteurs est



aujourd'hui celui de la SCIC. Les collectivités peuvent alors devenir sociétaires de ces lieux partagés afin d'avoir une maîtrise partielle et un droit de regard sur la gestion et les activités présentes.

 **En pratique :**

- Les exemples d'espaces partagés gérés en SCIC, auxquels les collectivités sont associées, sont aujourd'hui nombreux (**le Solilab à Nantes, le PHARES à L'Île-Saint-Denis, la friche de la Belle de Mai à Marseille, la coopérative Pointcarré à Saint-Denis...**).

Implanter des acteurs de l'ESS en QPV permet également d'aborder **la question de l'animation des quartiers** en politique de la ville au travers d'initiatives structurantes apportant des outils, méthodes et nouvelles approches économiques au contact des habitants.

 **En pratique :**

- À **Lille**, la Maison Stéphane Hessel rassemble une dizaine d'acteurs de l'accompagnement (financement, incubation, développement) et d'autres structures (Enercoop, Terres de liens, etc.) qui étaient en recherche de locaux adaptés. Depuis l'installation dans le lieu situé en quartier politique de la ville, les différents acteurs ont renforcé les liens avec les habitants du quartier en s'appuyant notamment sur la maison de quartier pour animer et proposer des services entre habitants (ex : traiteur, jardin partagé). Un restaurant en SCIC, ouvert en 2024, fait le lien entre les structures résidentes (dont la majorité sont sociétaires) et les habitants du quartier.
- A **Rennes**, le Quadri, inscrit dans le programme de renouvellement urbain du quartier du Blosne piloté par la Ville, est un bâtiment (5000m²) dédié aux structures de l'ESS. A l'initiative des acteurs de l'ESS rennais et soutenu par **Rennes Métropole**, le Quadri rassemble 26 structures de l'ESS qui y ont leurs bureaux, parmi lesquelles la chambre régionale de l'ESS, une pépinière d'entreprises, ainsi que des structures ouvertes au public : la librairie coopérative L'Établi des mots, l'épicerie solidaire et participative Breizhicoop, ... Pour la Métropole, il s'agit de créer un espace ouvert sur le quartier et ses habitants pour favoriser l'interconnaissance et le transfert de savoir-faire et de pratiques sur des thématiques comme l'habitat, l'insertion, l'emploi et l'entrepreneuriat.
- Un McDonald's, implanté en 1992 dans le quartier St Barthelemy à Marseille, commence à avoir des difficultés en 2017 suite à l'ouverture d'un périphérique qui dévie le flux automobile. S'ensuivent une lutte syndicale pour préserver les emplois, un redressement judiciaire et finalement la fermeture du fast-food. Avec la crise de la Covid-19, un mouvement citoyen se greffe au mouvement syndical et investit le lieu pour le transformer en plateforme d'aide alimentaire (2020). La **Ville de Marseille** suit de près cette initiative solidaire. Une association, La part du peuple, est créée en 2021. Elle occupera les locaux alors rachetés par la Ville via une convention d'occupation précaire jusqu'en 2022. Une SCIC portee ensuite le projet de réouverture d'un fast-food social, L'Après-M, avec une dimension d'insertion (20 ETP) et une ouverture aux associations locales.
- À **Roubaix**, l'association Parkour 59 a intégré en 2019 un bâtiment de 1600m² en cours de réhabilitation, situé en QPV sur le site d'une ancienne usine textile. Ce dernier lui est loué par la Ville de Roubaix via un bail emphytéotique de 18 ans, qui verse par ailleurs à l'association une subvention permettant de couvrir le loyer.

La durée des projets de réaménagement urbain tend généralement à s'allonger. Afin de mettre à profit ces temps de vacance immobilière, des initiatives publiques et d'acteurs de l'ESS émergent ces dernières années pour apporter une réponse socialement utile. Les collectivités peuvent ainsi mettre en place **une politique d'urbanisme transitoire** et attribuer des affectations provisoires aux acteurs de l'ESS, par exemple dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour **l'occupation temporaire** de friches.

La mise à disposition par la collectivité, pour un loyer modique, de bâtiments inoccupés peut également être une manière de soutenir l'installation de projets ESS en QPV.

En pratique :

- Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Maurepas-Gayeulles, Territoires Rennes, l'aménageur de la métropole de Rennes, en lien avec **Rennes Métropole**, a décidé de développer un projet d'urbanisme transitoire dans les locaux de l'ancienne Poste, avant sa totale démolition, de 2021 à mi 2023. L'occupation d'un lieu vacant et connu de tous par le projet du Timbre de Maurepas se donnait comme objectifs de créer du lien social entre les habitants, de faire émerger et partager les compétences des habitants et de faciliter la création d'emploi sur le quartier. Territoires Rennes n'ayant pas de moyens humains pour construire et animer le projet, l'aménageur a fait appel à Tag 35, structure d'accompagnement de porteurs de projets collectifs d'ESS et d'innovation sociale en Ille-et-Vilaine. Ensemble, ils ont identifié les cibles du projet et défini un appel à manifestation d'intérêt. Les occupants, toutes des structures de l'ESS, ne payent que les charges en contrepartie de temps pour faire vivre le lieu, participer aux travaux d'adaptation du local et organiser des temps ouverts sur le quartier. Le parcours foncier des occupants du Timbre de Maurepas a été anticipé, le projet urbain prévoit des ateliers pour les artisans et chaque occupant sera relogé sur le quartier ou sur un autre.
- A Lille, l'appel à manifestation d'intérêt pour les structures de l'ESS²⁰ mené en 2021 avec la société publique locale d'aménagement Fabrique des quartiers autour de la place Jacques Fébvrier a permis à 7 structures de bénéficier de locaux transitoires à loyer modéré : l'Afev, Les compagnons bâtisseurs, Resport – une ressourcerie sportive -, Fou de Coudre – une boutique textile solidaire -, SEED – une association d'urbanisme participatif – et Mains Fortes -un collectif d'artistes graveuses.
- Le territoire de l'établissement public territorial (EPT) d'**Est Ensemble** (Seine-Saint-Denis) est le théâtre d'une intensification urbaine liée aux opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, rythmée par les acquisitions foncières, les chantiers de démolition, dépollution, puis de réaménagement. Dans cet intervalle de temps et d'espace, Est Ensemble a souhaité, à travers son dispositif TempO', favoriser l'expression d'initiatives originales et porteuses de sens grâce à des occupations temporaires. Depuis 2015, plusieurs lieux de jardinage urbain, de culture et de fête ou encore de bricolage en matériaux recyclés, ont été développés par et pour les habitantes, habitants et associations du territoire. L'ambition d'Est Ensemble est de soutenir, en partenariat avec les Villes, des porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire œuvrant sur les questions de transition écologique, renaturation, sensibilisation aux enjeux du « zéro déchet », développement culturel et artistique, dans un objectif de justice sociale et de développement de l'emploi sur les villes du territoire. Depuis 2015, 30 sites sont ou ont été occupés, plusieurs d'entre eux sont situés en QPV.

Les collectivités peuvent mobiliser et inciter les bailleurs sociaux à soutenir l'ESS. Qu'il s'agisse d'apporter des réponses aux besoins quotidiens des habitants ou d'améliorer leur cadre de vie, bailleurs sociaux et acteurs de l'ESS partagent des enjeux communs, un engagement sur des activités à forte utilité sociale, et un nécessaire ancrage territorial. Le soutien et l'implication des bailleurs aux côtés des initiatives ESS est par ailleurs en progression ces dernières années notamment en lien avec l'évolution des missions des bailleurs, positionnés sur des programmes dépassant le simple cadre du logement social.

Au-delà du prêt ou de la location de locaux (rez-de-chaussée d'immeubles par exemple) à un tarif préférentiel à des structures intervenant dans les quartiers, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour soutenir des projets locaux et accompagner l'émergence d'innovations sociales (locaux d'activités, ingénierie de projets, mise en réseau des acteurs, financement des acteurs de l'ESS...) Cet abattement de la TFPB à hauteur de 30 % concerne les logements situés en QPV, lorsqu'en contrepartie, les bailleurs mettent en œuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires²¹.

Notes

²⁰ Plus d'informations : <http://www.lafabriquedesquartiers.fr/actualites/472-appel-a-manifestation-d-interet>

²¹ *L'abattement de la TFPB : un levier pour agir en faveur des habitantes et des habitants des quartiers*, l'Union sociale pour l'habitat, novembre 2023
<https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/economie-financement/l-abattement-de-la-tfpb-un-levier-pour-agir-en-faveur-des>

En pratique :

- Créée en février 2020 à **Nantes**, l'association Le Petit Lieu a pour but de lutter contre l'isolement et la précarité économique des familles, en développant un lieu ressource de proximité, solidaire et convivial, autour d'une recyclerie solidaire dédiée à la petite enfance et d'ateliers d'accompagnement à la parentalité. Le Petit Lieu est soutenu par le bailleur social Vilogia, qui a notamment facilité l'implantation de l'activité, et a proposé un bail commercial d'utilité sociale (BCUS)²² de 6 ans. Vilogia et la fondatrice de Petit Lieu ont été accompagnés par Les Ecosolies²³, dans le cadre de la Fabrique à Initiatives, avec plusieurs partenaires : la Ville de Nantes, le CCAS, la Maison de l'emploi²⁴.
- Créé à l'initiative de la mairie de **Saint-Jean de Braye** (Loiret), le pôle ESS accueille aujourd'hui notamment un supermarché coopératif, un Repair Café, une ressourcerie, le Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion, une association de sophrologie,... L'objectif du pôle, géré par l'association 6-10, est de coopérer entre acteurs locaux pour proposer des services solidaires d'utilité sociale à tous. Les locaux bénéficient d'une convention de mise à disposition d'une durée de 9 ans entre la Ville de Saint-Jean de Braye et un bailleur social. Les travaux de réhabilitation (à hauteur de 240 000€) ont été répartis entre la Ville et le bailleur. L'aménagement intérieur et l'équipement ont été financés par la Ville. Par ailleurs, celle-ci amortit les investissements faits par le bailleur en lui versant un loyer mensuel. La convention précise également qu'à l'échéance, une autre convention à durée indéterminée placera le bien en mise à disposition gracieuse pour la collectivité.

Le saviez-vous ?

L'ANCT, en tant que co-pilote du dispositif d'abattement de la TFPB au niveau national, accompagne et outille les acteurs locaux (webinaires, publications d'un référentiel d'utilisation et d'une convention-type, diffusion du bilan national).

Une formation inter-acteurs intitulée « L'abattement de la TFPB au service de la gestion des quartiers » est organisée par l'Ecole du renouvellement urbain.

(<https://www.coledurenouvellementurbain.com/offre-2024/>)

Pour toute question sur le dispositif, il est possible de contacter le programme « cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique » à la direction générale déléguée à la politique de la ville de l'ANCT : programme.logementcadredevie@anct.gouv.fr

Parole d'élue :

« En matière de foncier, au sein de la ville, il y a une cellule de gestion immobilière qui répond à toutes les demandes de locaux. La ville possède un large bâti mais qui n'est pas forcément aux normes, ce qui entraîne d'importants coûts en termes de réhabilitation. Un travail est alors mené autour de la mutualisation des espaces pour les associations, en rapprochant les associations, en jouant sur la complémentarité de leurs objets associatifs, des horaires... »

La ville mène également un travail avec les bailleurs sociaux, notamment M2A habitat, avec lequel nous travaillons sur les questions de renouvellement urbain. Nous allons également chercher auprès des bailleurs sociaux des locaux en pieds d'immeubles que l'on met à disposition de petites associations dans le cadre de l'exonération de la TFPB. »

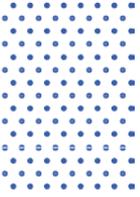
Cécile Sornin, adjointe en charge de la vie citoyenne (Ville de Mulhouse) et conseillère communautaire déléguée à Mulhouse Alsace Agglomération.

Notes

²² Créé par l'APES et le bailleur social SIA Habitat, le Bail commercial d'utilité sociale permet au locataire d'obtenir un allègement du loyer en contrepartie du remplissage d'un certain nombre d'indicateurs d'utilité sociale construits.

²³ Association qui s'attache à développer et promouvoir l'ESS dans la région nantaise, « conçue comme un espace de dialogue privilégié entre la collectivité et les acteurs de l'ESS ». <https://www.ecosolies.fr/>

²⁴ cf. Fiche Déniché pour vous n°125, RTES <https://www.rtes.fr/fiche-deniche-pour-vous-ndeg125-le-petit-lieu>



Les collectivités peuvent enfin s'appuyer sur les foncières solidaires : des acteurs de l'ESS spécialisés dans le montage de projets immobiliers solidaires. Parmi ces derniers, on peut notamment citer Plateau Urbain ou encore la foncière solidaire ETIC. Plateau Urbain « propose des espaces de travail abordables et, quand c'est possible, des solutions d'hébergement d'urgence dans des tiers-lieux (...) en Île-de-France et dans plusieurs métropoles (Lyon, Bordeaux, Marseille). Elle mène également des activités de conseil et d'accompagnement partout en France.»²⁵ ETIC est, quant à elle, un acteur majeur depuis plusieurs années de l'accès au foncier des acteurs de l'ESS. Elle peut assurer le montage juridique, organiser les levées de fonds et prendre en charge la gestion technique d'espaces.²⁶ D'autres foncières solidaires se sont développées plus récemment, et notamment Bellevilles, Novo Loco, Base Commune, etc. Base Commune est une foncière spécialisée dans l'aménagement des rez-de-chaussée des quartiers.

Notes

²⁵ <https://www.plateau-urbain.com/>

²⁶ <https://etic.co/>

6/ DÉVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE ET OUTILLER LES ACTEURS DE L'ESS POUR Y RÉPONDRE

La commande publique est un outil de politique économique des collectivités. Qu'il s'agisse de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle ou d'équipement, les collectivités disposent de nombreux **leviers pour une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS de leur territoire**. Pour ce faire, elles peuvent systématiser le sourcing afin d'identifier les structures ESS, notamment celles implantées en QPV, susceptibles de répondre à leurs besoins ; faire appel aux facilitateurs pour développer les clauses sociales et travailler avec les structures d'insertion par l'activité économique ; utiliser les leviers de la commande publique pour cibler les structures de l'ESS (clauses sociales, marchés réservés, marchés négociés, allotissement...). Les collectivités peuvent également favoriser les réponses collectives au travers, par exemple, de groupements temporaires d'entreprises (en lien avec les réseaux d'acteurs).

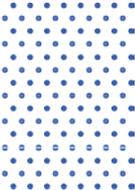
La commande publique responsable est aussi **un levier pour favoriser le travail des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Depuis 2005, dans le cadre de la Charte nationale d'insertion adossée au Plan national de rénovation urbaine, l'Anru s'engage à ce que les entreprises intervenant dans les opérations qu'elle finance, consacrent 5 % des heures travaillées à l'insertion professionnelle des habitants éloignés de l'emploi des quartiers prioritaires et 10 % à la gestion urbaine de proximité.

En pratique :

- Les régies de quartiers sont régulièrement attributaires de marchés publics, par exemple à Grenoble ou Bordeaux Métropole (marché de propreté des voies et lieux publics). Le bailleur social Paris Habitat a également mis en place plusieurs marchés réservés avec des Régies de quartier.
- « Atout Clauses »²⁷, un pôle d'expertise en clauses sociales et marchés réservés du bassin de Rennes, proposé par Réso solidaire (Pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du Pays de Rennes), accompagne les donneurs d'ordre dans l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics et favorise l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.
- À **Strasbourg**, la SCIC **Relais 2D**, a été créée en 2019 par les acteurs du territoire (collectivité, bailleurs, promoteurs, structures d'insertion...) pour les accompagner vers une commande publique plus durable notamment au bénéfice des personnes en difficulté d'insertion professionnelle des QPV. En introduisant des dispositions sociales et environnementales dans plus de 400 projets chaque année, Relais 2D participe à la mobilisation des publics (clauses d'action sociales, marchés d'insertion...), à l'accès à l'emploi des plus fragiles (clauses d'insertion) et à soutenir l'activité des structures de l'économie sociale et solidaire (marchés réservés et sous-traitance économie circulaire du BTP, textile, traiteur, logistique...). Plusieurs collectivités sont membres fondateurs de la SCIC : la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est.

Notes

²⁷ https://www.resosolidaire.fr/dossiers/dossiers.php?val=3_reso+action#ancre-clauses-sociales



Le saviez-vous ?

Développé par l'État via son dispositif « Start-up d'État », le Marché de l'inclusion est **une plateforme** à destination des acheteurs privés et publics permettant d'identifier les structures de l'inclusion en capacité de répondre à leurs marchés. La plateforme recense ainsi 2500 fournisseurs labellisés Handicap (EA & ESAT) et 4000 fournisseurs labellisés Insertion par l'activité économique (IAE). Grâce à son moteur de recherche multicritères, cette plateforme permet notamment d'identifier les structures en QPV à différentes échelles territoriales. Elle propose aussi un sourcing inversé, un outil pour calibrer et auditer ses achats, ainsi qu'un annuaire des facilitateurs.

Cette plateforme est une manière pour les entreprises de développer leur politique d'achats responsables et inclusifs valorisés dans le dispositif « les entreprises s'engagent pour les quartiers – PAQTE »

Pour en savoir plus : lemarche.inclusion.beta.gouv.fr

7/ AIDER AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES SOLIDAIRES INSCRITES EN PARTIE DANS LE QUARTIER

Pour favoriser la structuration de filières économiques solidaires à l'échelle des quartiers, plusieurs leviers sont possibles tels que :

- **intégrer les enjeux de structuration de filières économiques dans le contrat de ville** : financement d'études de faisabilité et d'études des flux, soutien d'ateliers de coopération pour la structuration de filières, diagnostic des compétences et identification des métiers de demain et des débouchés potentiels pour les habitants du quartier en lien avec des structures de la formation et de l'insertion ;
- **Intégrer les QPV** au sein de projets territoriaux structurants comme les projets alimentaires territoriaux (*PAT*) ;
- s'appuyer sur les bailleurs sociaux et l'Anru pour **favoriser l'implantation d'espaces dédiés** : lieux d'incubation, locaux partagés, lieux de production, lieux de transformation, etc. ;
- **mobiliser la commande publique** ;
- sans oublier de prendre appui sur le **savoir-faire des habitants** tout en le valorisant.

En pratique :

- **Le réseau VRAC** (Vers un Réseau d'Achat Commun), créé en 2013, propose aux habitants de quartiers prioritaires des produits de qualité (bio et/ou locaux) à des prix raisonnables, grâce au groupement de commandes, à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages) et à l'implication des habitants dans le reconditionnement et la distribution des produits. Dans chaque quartier, les groupements d'achats s'appuient sur différents partenaires : collectivités territoriales, bailleurs sociaux, centres sociaux, associations²⁸.
- Dans le cadre de sa démarche métropolitaine de transition alimentaire ProDij²⁹, **Dijon Métropole** soutient dans le quartier Fontaine d'Ouche, labellisé « Quartier fertile », La Maison-phare une association d'éducation populaire qui rassemble des espaces cultivés au sein même du quartier, une conserverie, un restaurant approvisionné par la production locale et un programme d'animations destiné à sensibiliser la population à l'alimentation saine et durable : 4 ateliers de cuisine de rue et des ateliers de maraîchage sont organisés chaque semaine.
- **Nantes Métropole** a eu recours à une Fabrique à initiative, outil porté par l'association Ecosolies, afin d'identifier la pertinence de la création d'une activité de gestion de biodéchets sur le QPV du Grand Bellevue. La collectivité a financé une étude d'opportunité avec une double entrée : mobilisation des acteurs et évaluation des volumes de biodéchets disponibles. Le projet Réflex est né. Il soutient l'émergence de la filière de l'ESS de compostage local et de l'antigaspiillage du Grand Bellevue. Reflex rassemble 10 structures nantaises spécialisées de longue date dans la préservation et la valorisation de la matière organique.
- Les régies de quartier de **Plaine Commune** portent une filière de valorisation des cagettes en bois. Démarré en 2007 par les différentes régies de quartier de Plaine Commune, dans le cadre d'un marché public de collecte des cagettes sur les marchés, l'idée d'une filière complète intégrant collecte, transformation et valorisation des cagettes a peu à peu émergé. Alors que seulement 30 % des cagettes sont recyclées, les porteurs de projets ont

Notes

²⁸ <https://vrac-asso.org/>

²⁹ <https://www.dijon-metropole.fr/projets/transition-alimentaire-prodij/>

développé une machine broyeuse, réduisant le matériau en fin copeau pouvant servir à la fois au paillage des espaces verts et comme ressource de matière sèche pour du compostage. La collecte est réalisée auprès des commerçants des marchés de Saint-Denis, La Courneuve et Aubervilliers par des salariés en insertion des régies de quartiers.

Paroles d'élus :

« Il y a à Saint-Etienne Métropole une transversalité entre politique de la ville et ESS pour la simple et bonne raison que l'ESS est une économie porteuse de solutions concrètes à un certain nombre de besoins, de difficultés et d'attentes portés par les habitants et les territoires. L'ESS a par exemple toute sa place au sein du projet Quartiers Fertile. Partout où des immeubles sont détruits, nous faisons en sorte de ne pas reconstruire d'habitations mais plutôt de faire revenir la nature en ville pour améliorer le cadre de vie, de végétaliser ces nouveaux espaces, de créer des aires vertes de respiration ou de construire des programmes d'aménagement en lien avec l'agriculture urbaine.

Dans le quartier de la Cotonne-Montferré par exemple, quartier dans lequel deux tours importantes vont être démolies ainsi qu'un bloc de garages, plusieurs hectares de foncier vont accueillir une pépinière d'agriculture urbaine, mis à disposition du Pôle territorial de coopération économique (PTCE) en cours de création autour de l'alimentation. Ce PTCE regroupera plusieurs entreprises et associations de l'ESS avec lesquelles nous travaillons déjà dans le cadre de notre Projet alimentaire territorial (PAT). Ce projet ambitieux comprendra tout d'abord un lieu de formation pour les professionnels de l'ESS, ainsi qu'un espace-ressources. Il comprendra également un 2e espace cuisine pour transformer les fruits et légumes plantés et récoltés en extérieur, auquel sera adossée une conserverie, et un troisième espace, celui-ci pédagogique, mis à disposition des habitants, des scolaires, des centres de loisirs et des structures d'éducation populaire pour travailler autour du bien manger. »

Siham Labich, vice-présidente en charge de l'économie circulaire et de l'ESS à Saint-Etienne Métropole

« L'ESS est une solution pour concilier urgence sociale et urgence écologique dans les QPV. La vitalité de l'ESS à Rennes s'exprime notamment au travers de l'alimentation, la mobilité, les conciergeries solidaires. Un point de vigilance pour l'ESS serait d'avoir davantage d'activités qui conjuguent urgence sociale et urgence écologique. Je pense notamment à des ressourceries de proximité à déployer massivement dans les QPV. La conjugaison de l'accès au réemploi et de l'accès aux droits via des ateliers sociaux comme le fait par exemple la Ressourcerie le Poulpe dans le 18e arrondissement de Paris est vraiment utile pour les habitant-e-s des quartiers populaires. »

Priscilla Zamord, vice-présidente de Rennes Métropole aux Solidarités, à l'Égalité et à la Politique de la Ville, conseillère municipale de la Ville de Rennes

8/ RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ ENTRE LA POLITIQUE DE LA VILLE, L'ESS, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PENSER L'ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE DES COLLECTIVITÉS, EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE ET D'ESS, DE MANIÈRE TRANSVERSALE

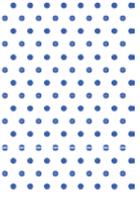
Des orientations politiques communes à la politique de la ville et l'ESS peuvent être facilitées par le **portage des deux délégations par un seul et même élu, ou le suivi par un même service**. Pourtant, si politique de la ville et ESS ont des objectifs convergents, il est rare que ce portage soit commun. En 2023, parmi les 190 élus référents des collectivités adhérentes au RTES, seuls 4 d'entre eux (communautés d'agglomération et ville) portaient une délégation comprenant l'ESS et la politique de la ville. 3 autres élus bénéficiaient d'une délégation politique de la ville tout en étant en charge de l'ESS (mais sans mention toutefois de l'ESS dans leur délégation).

Des croisements peuvent également être faits par exemple en associant l'élu en charge de la politique de la ville au sein des jurys des appels à projets ESS ou l'élu en charge de l'ESS au sein des comités de sélection des projets à financer au titre du contrat de ville.

L'**interconnaissance** entre les services en charge de la politique de la ville et de l'ESS est aussi un véritable levier pour soutenir l'ESS en QPV. Cela peut passer par des échanges informels ou formalisés et réguliers, ou encore par une structuration interne regroupant au sein d'un même service ou d'une même direction, la politique de la ville et l'ESS. L'existence d'un poste de chargé de mission politique de la ville fléché ESS est également un plus.

En pratique :

- A **Saint-Etienne Métropole**, la même élue porte la délégation ESS et politique de la ville.
- A **Roissy Pays de France** (Val-d'Oise et Seine-et-Marne), l'ESS et la politique de la ville font partie de la même délégation, celle du vice-président à l'Emploi, la formation, la politique de la ville et l'ESS et de la même direction Emploi et politique de la ville. Cette organisation facilite la collaboration sur des projets communs et le partage d'informations. L'ESS est identifiée comme levier d'emploi dans les QPV, tel que précisé dans la stratégie ESS 2022-2024 de cette Communauté d'agglomération.
- Au sein du **Département d'Ille-et-Vilaine**, il existe une instruction croisée entre chargés de mission ESS et Développement social local sur les études et émergences de projet, ce qui permet d'orienter au mieux les porteurs de projets.
- Dans le nouveau contrat de ville de la Communauté d'agglomération de **Valencienne Métropole** « quartier 2030 », la première partie est consacrée aux politiques de droit communs qui peuvent être mobilisées, parmi celles-ci sont mentionnés le plan local de développement de l'ESS et l'appel à projets ESS.



- A la ville de **Marseille**, la direction générale adjointe « Ville de demain » comprend une direction « développement économique et emploi » intégrant l'ESS et une direction « gestion de l'espace urbain » intégrant la politique de la ville. Au quotidien, dans le suivi des dossiers, ces deux directions travaillent ensemble pour articuler leurs analyses (innovation sociale, modèles économiques, connaissance du territoire et des publics, etc.) et leurs moyens d'intervention.
La direction politique de la ville a été mobilisée pour la rédaction du schéma de développement économique dans lequel est pleinement intégré l'ESS et réciproquement, la direction ESS a été mobilisée sur la rédaction du contrat de ville. Enfin, l'un des chefs de projet politique de la ville est référent ESS au sein de sa direction.
- A la **Communauté d'agglomération Pays de Grasse** (Alpes maritimes), la mission ESS est née au sein du service « emploi, insertion, politique de la ville », ce qui favorise les coopérations entre les deux politiques. Le soutien du développement de l'ESS repose sur un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs et l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération, des objectifs de la politique de la ville sont ainsi inscrits dans le plan d'action ESS.

💡 Et pourquoi pas ?

Afin d'avoir une meilleure connaissance des projets financés en interne de la collectivité, pourquoi ne pas faire une analyse périodique des projets financés par la politique de la ville et/ou l'ESS, pour voir les liens faits, valoriser l'ensemble et pouvoir dessiner une logique d'intervention ?

A l'image de ce qui est fait par exemple à **Valenciennes Métropole**, dans le cadre de l'évaluation du Plan local de l'ESS, les équipes de la politique de la ville peuvent être invitées à donner leur avis.

✍️ Paroles d'élus :

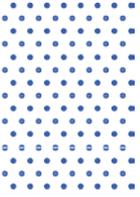
Saintes Grandes Rives, l'Agglo (Charente-Maritime) a rattaché ses actions en faveur de l'ESS sous le prisme du développement économique. Ce faisant, elle a choisi de les articuler en tenant compte des orientations de la politique de la ville, supervisées dans les services de l'EPCI par la Direction de la Cohésion sociale. C'est ainsi que la directrice de la Cohésion sociale, chargée de la politique de la Ville, a été intégrée aux instances d'élaboration et de conduite des actions en direction de l'ESS avec une participation active :

- au comité de pilotage de l'ESS auquel sont associés notamment les élus référents de l'EPCI et la CRESS Nouvelle-Aquitaine, lequel élabore et conduit les actions ESS à mener sur le territoire, en tenant compte des quartiers prioritaires ;
- au jury de l'appel à projets ESS de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, action annuelle centrale pour l'accompagnement financier des projets sur le territoire, qui voit parfois émerger des projets dans les quartiers politique de la Ville (avec la régie de quartier notamment) ;
- au groupe de travail forum ESS pour la réalisation d'un événement innovant pour l'ESS en 2023 (premier du genre sur le territoire), qui associe des acteurs des territoires urbains en question.

« C'est un regard et un apport utiles qui sont apportés par la directrice de la Cohésion Sociale sur les implications dans la politique de la Ville des actions ESS et réciproquement. Les échanges bilatéraux au quotidien restent également un vecteur classique et efficace de travail en la matière. »

Pierre-Henri Jallais, vice-président de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et des chantiers d'insertion.

« Au quotidien je plaide pour la coopération et la transversalité, qui nécessite du temps et des moyens humains dans nos collectivités, avec la conviction que c'est aussi une source d'efficacité, de robustesse des projets développés. Il est important notamment d'accueillir les élus



thématiques aux spécificités de l'ESS et du monde associatif afin que ces dernières soient prises en compte. Mais la transversalité se joue également aux différents échelons administratifs des collectivités. »

Cécile Sornin, adjointe en charge de la vie citoyenne (Ville de Mulhouse) et conseillère communautaire (Mulhouse Alsace Agglomération)

« Au sein de la collectivité, on fait en sorte de décloisonner l'ESS. C'est toute une démarche d'insertion, de cohésion sociale, économique et écologique, et quelque part une nouvelle démarche d'éducation populaire. Ainsi, ma piste pour les élus est la suivante : ne pas s'enfermer dans sa délégation mais ouvrir les champs des possibles avec les collègues. L'ESS comme vecteur d'émancipation sociale et humaine. Derrière, il faut mutualiser les moyens avec l'ensemble des acteurs, et donner une motivation supplémentaire aux services qui vont mettre en œuvre cette politique publique sur le terrain. »

Azzédine Taïbi, vice-président en charge de l'ESS à Plaine commune et maire de Stains

« Techniquement au niveau de la Métropole rennaise, nous avons un espace de travail entre la chargée de mission développement économique des quartiers populaires et celle en charge de l'ESS. Un travail commun est aussi mis en place avec la chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations. Je ne peux que souligner la nécessité d'avoir des espaces de transversalité entre la politique de la ville, la politique de l'Égalité et celle de l'ESS au service des habitants des quartiers prioritaires. »

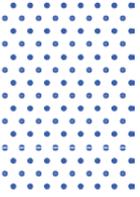
Priscilla Zamord, vice-présidente de Rennes Métropole aux Solidarités, à l'Égalité et à la Politique de la Ville, conseillère municipale de Rennes

IDENTIFIER LE OU LES DOSSIERS PORTEURS DE MOBILISATION TRANSVERSALE

La revitalisation de commerces en QPV, les chantiers de rénovation urbaine et le *sourcing* de structures ESS implantées en QPV, l'accompagnement de projets collectifs en QPV, etc. sont autant d'opportunités de mobiliser les services politique de la ville et ESS autour d'un même projet. L'identification de ces projets porteurs de mobilisation transversale peut être facilitée par l'instruction commune de dossiers puis des financements croisés par les services politique de la ville et ESS. La création d'appels à projets croisant ESS et d'autres sujets, peuvent également être l'occasion de faire davantage de liens en QPV sur des enjeux que l'ESS peut relever.

En pratique :

- À **Saint-Etienne Métropole**, les appels à projets lancés ne sont jamais dédiés à l'ESS uniquement mais croisent avec d'autres sujets thématiques. Un premier appel à projets croisait ESS et transitions alimentaires : une partie des expérimentations retenues étaient menées en QPV. Un second croisait ESS et déchets avec la création d'une maison de l'économie circulaire dans lequel les acteurs de l'ESS et de l'IAE ont une place prépondérante. Un troisième croisait ESS, cohésion sociale et mobilités.
- **A Plaine Commune** (Seine-Saint-Denis), à l'occasion de chacun des appels à projets de l'EPT, un comité de sélection transversal évalue les projets déposés par des acteurs de l'ESS. Les services ESS et les services politique de la ville, parmi d'autres, participent à ce comité de sélection qui constitue une occasion de partager les regards et enjeux des différentes politiques publiques du territoire.



- **A Nantes Métropole**, chaque mois le groupe transversal rassemble les agents en charge de l'ESS, l'économie circulaire, la politique de la ville, l'alimentation, les déchets, le CCAS et la vie associative, avec pour objectif de se connaître et d'échanger sur les structures accompagnées.

ORGANISER DES FORMATIONS CROISÉES ENTRE CHARGÉS DE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET ESS

Afin d'approfondir et de partager leurs pratiques et enjeux, il peut être intéressant de proposer des formations croisées réunissant les collectivités (élus et services de la politique de la ville, du développement économique et de l'ESS), les services de l'Etat, les acteurs locaux, les accompagnateurs de projets...

En pratique :

A Saint-Etienne Métropole, des formations développées avec l'Association des développeurs économiques locaux (ARADEL) ont permis aux responsables de services de s'acculturer aux politiques et missions des différents services, s'outiller et co-construire le volet emploi et développement économique du contrat de ville.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT, le RTES développe un bouquet de ressources Politique de la ville & ESS, organise des temps de sensibilisation politique de la ville & ESS et propose une journée de formation croisée ESS et politique de la ville. Co-construite en partenariat avec la collectivité, la CRESS et les Centres ressources politique de la ville (CRPV) du territoire, cette journée de formation croisée, expérimentée à Toulouse en décembre 2022, est l'occasion de travailler autour des synergies à favoriser pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des quartiers politique de la ville en lien avec l'ESS. Partager les enjeux des politiques locales, déconstruire les idées reçues, découvrir des initiatives ESS installées en QPV, échanger sur le cadre d'intervention de la politique de la ville, les différents modèles économiques des initiatives d'ESS, les conditions de réussite des projets ESS en quartiers politique de la ville, etc. sont autant de thèmes abordés lors de cette journée de formation.

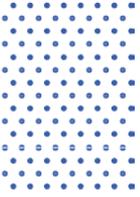
RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

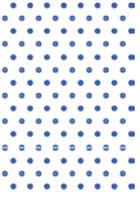
PRODUCTIONS DU RTES

- Ressources du RTES en matière de politique de la ville et d'ESS : <https://www.rtes.fr/ess-politique-de-la-ville-les-actions-du-rtes>
- *Propositions pour une politique de la ville renouvelée*, issues du séminaire ESS et politique de la ville organisé par le RTES le 25/01/2023 : <https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Propositions%20suite%20au%20S%C3%A9minaire%20Politique%20de%20la%20ville.pdf>
- *Economie informelle et ESS : enjeux et leviers d'action des collectivités locales*, guide RepèreESS, avril 2023 : https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/VFinale%20-%20Rep%C3%A8rESS%20Economie%20informelle%20%26%20ESS%20-%20Avril%202023%20-%20WEB_5.pdf
- *Développer l'ESS dans les QPV*, guide RepèreESS, février 2020 : https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Rep%C3%A8rESS_Polville_VF_Web-compress%C3%A9.pdf
- *L'accès au foncier des acteurs de l'ESS : enjeux et leviers pour les collectivités locales*, guide RepèreESS, mars 2019 : https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Rep%C3%A8rESS_Foncier_Num.pdf

PRODUCTIONS DE L'ANCT

- Agir pour une transition écologique juste avec l'ESS : Réemploi informatique, cyclologistique, alimentation durable, les solutions dans les quartiers prioritaires, coll. Agir, 2023, ANCT
<https://anct.gouv.fr/ressources/agir-pour-une-transition-ecologique-juste-avec-l-economie-sociale-et-solidaire>
- [Retour sur le séminaire national «Politique de la ville & ESS»](#) du 25 janvier 2023
- L'ESS : une chance pour les territoires fragiles, mars 2021 par l'ANCT
<https://anct.gouv.fr/ressources/etude-l-economie-sociale-et-solidaire-ess-une-chance-pour-les-territoires-fragiles>
- Plateforme [La Grande Equipe](#) par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – [groupe ESS Quartiers-place publique](#)





L'économie sociale et solidaire (ESS) apporte des réponses aux besoins locaux ainsi qu'aux enjeux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de leurs habitants. Contribuant également à l'attractivité des territoires, elle déploie ses activités dans de nombreux domaines : action sociale, mobilité, santé, éducation populaire, insertion par l'activité économique, environnement, culture, alimentation, petite enfance, en apportant une réponse à des besoins non couverts par l'économie classique.

Comment les acteurs de la politique de la ville peuvent-ils agir pour favoriser le développement de l'ESS dans les QPV ? Quels sont leurs leviers d'action ? À l'occasion de la nouvelle génération des contrats de ville Quartiers 2030, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a souhaité, au travers de ce guide, les outiller en ce domaine.

Soutien aux initiatives dans les quartiers, financements de l'ESS, accès au foncier, commande publique responsable... autant de thèmes abordés au travers de nombreux témoignages et retours d'expériences rassemblés ici par le RTES, le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

Cette publication s'accompagne d'une autre : *L'ESS un atout pour la politique de la ville*, éditée dans la collection Comprendre de l'ANCT, ayant pour objet de faire mieux comprendre l'ESS, ses ressources et son écosystème aux acteurs de la politique de la ville.



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES QPV :

QUELS LEVIERS POUR LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

